

18 janvier 2016

MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT UE 2015/340 ACTE 1 SCENE 2

Le SNNA-FO vient d'obtenir le retrait du test MTF tel qu'il était conseillé avec trop d'insistance (imposé ?) aux contrôleurs du SNA Sud pour le renouvellement de leur mention linguistique.

Intervenant auprès de SDRH, le SNNA-FO a été entendu et une harmonisation nationale vient d'être décidée via un cadrage des SNA : à compter du 1^{er} janvier 2017 les tests d'anglais seront conduits sur position sous la forme d'ECL.

Le recensement des prétendants aux postes d'examinateurs étant la priorité du moment, **le SNNA-FO encourage les contrôleurs volontaires** de tout terrain et tout centre à **se faire connaître au plus tôt** auprès de leur encadrement local ou des Chefs d'instruction.

Les premiers stages de formation d'examinateurs ont lieu à l'ENAC dès ce mois-ci et l'engorgement sera le prochain écueil !

Le SNA-NE conscient que le temps est compté a réagi promptement en lançant un appel à volontariat auprès de des contrôleurs.

Par ailleurs, les négociations devront continuer car les conditions d'organisation des ECL ne sont pas encore clarifiées et l'administration devra rapidement lever de nouvelles interprétations à propos de terrains non-éligibles notamment !

Le SNNA-FO, s'il travaille de manière constructive, rappelle que l'administration doit mettre les moyens à la hauteur de ses ambitions. Ces nouvelles contraintes imposées aux contrôleurs devront être accompagnées de mesures indemnitaires et statutaires.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :

Portable :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX

